



**DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE MADAME  
ELISABETH JACQUIER ET LE CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES POUR L'ORGANISATION D'UNE  
CONFERENCE SUR LA TAPISSERIE DE  
BAYEUX**

**DÉCISION N° DM-CCAS-26-006  
EN DATE DU 25 FEVRIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Madame Elisabeth Jacquier, domiciliée 18 rue de Valmy 94220 Charenton-le-Pont, d'animer une conférence sur la tapisserie de Bayeux, d'une durée de 1 heure et trente minutes le mardi 3 mars 2026 de 14h30 à 16h, pour un montant de 200 euros (deux cent euros);

### **D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention avec Madame Elisabeth Jacquier, domiciliée 18 rue de Valmy 94220 Charenton-le-Pont, pour l'animation d'une conférence sur la tapisserie de Bayeux d'une durée de 1 heure et trente minutes le mardi 3 mars 2026 de 14h30 à 16h, pour un montant de 200 euros (deux cent euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

La vice-présidente,

***Signé***

**Cécile BRÉON**